



GRILLE TARIFAIRE STATIONNEMENT Hôpital de la Croix-Rousse au 1^{er} mars 2019

Trois types de stationnement sont proposés aux usagers (consultants, hospitalisés, accompagnants, visiteurs, etc.) : **Longue Durée** (conseillé pour une demi-journée), **Dépose-minute** (pour des formalités inférieures à 1 heure), et les **Forfaits** pour certaines situations particulières.

LONGUE DUREE :	
Parking bas : 80 places - Parking haut : 150 places - Urgences : 22 places	
Durée de stationnement (entre 6h00 et 21h00)	Tarif TTC
De 0 à 30 min	Gratuit
De 30 min à 2h00	+ 0,60 € / 15 min
Au-delà de 2h00	+ 0,50 € / 15 min
Forfait Nuit (de 21h à 6h)	5,00€
Ticket perdu	30,00€
COURTE DUREE	
Dépose-Minute : Bâtiment F - Bâtiment D - Bâtiment R	
Durée de stationnement	Tarif TTC
Moins de 30 min	Gratuit
Au-delà de 30 min	+ 0,80 € / 5 min
Ticket perdu	30,00€

IMPORTANT :

Si le PARKING BAS **est complet**, les barrières ne s'ouvrent plus. Dans ce cas, deux possibilités :

- Ressortir du site et stationner à l'extérieur,
- Monter sur le parking haut de l'hôpital.

Si le PARKING HAUT **est complet**, les bornes ne délivrent plus de tickets longue durée. L'entrée sur le site est toujours possible, mais uniquement **pour une courte durée, sur le tarif dépose-minute**.

Toutefois, si vous constatez une fois arrivé sur le parking haut :

- que des véhicules quittent leur stationnement et que des places se libèrent,
- que vous souhaitez stationner en longue durée,
- il convient de faire convertir son ticket dépose-minute en ticket longue durée, **durant la période de gratuité de 30 minutes (guichet stationnement bâtiment A Rdc)**.
- Au-delà, aucune conversion ne sera possible et le tarif dépose-minute s'appliquera.

FORFAITS

(sur justificatifs uniquement : bulletins de situation)

Les hospitalisations programmées susceptibles d'engendrer un stationnement de longue durée supérieur à 5 jours **ne peuvent pas faire l'objet d'un forfait**, les véhicules n'étant pas autorisés à stationner plus de 5 jours en continu. Les patients doivent donc organiser en amont leur venue par un autre moyen, afin de ne pas laisser leur véhicule sur le parking pendant toute la durée de leur séjour.

Les forfaits sont accordés exclusivement **aux patients**, et **ne peuvent être** délivrés aux **visiteurs** (sauf cas particulier des accompagnants de patients mineurs et de l'accompagnant d'une maman entrée pour accouchement).

Intitulé	Durée de validité	Montant TTC
Forfait journée Hospitalisation de jour (9 heures)	24h	6,50 €
Forfait Maternité accouchement 1^{er} jour (24h)	24h	9,70 €
Forfaits longue durée fractionnables (* voir situations éligibles)		
Forfait 24 h (1 journée de stationnement en continu ou fractionnable. Ex : 8 jours x 3 h de stationnement)	1 mois	9,70 €
Forfait 48 h (2 journées de stationnement en continu ou fractionnable. Ex : 12 jours x 4 h de stationnement)	1 mois	17,10 €
Forfait 72 h (3 journées de stationnement en continu ou fractionnable. Ex : 18 jours x 4 h de stationnement)	1 mois	24,50 €
Forfait 96 h (4 journées de stationnement en continu ou fractionnable. Ex : 24 jours x 4 h de stationnement)	2 mois	31,80 €
Forfait 120 h (5 journées de stationnement en continu ou fractionnable. Ex : 30 jours x 4 h de stationnement)	2 mois	39,00 €

*Situations éligibles à forfaits :

- Accompagnants d'enfants (majeurs ou mineurs) nécessitant la présence continue d'un proche durant le séjour
- Hospitalisation itérative (ex : dialyse, chimiothérapie, ...)
- Hospitalisation de 1 à 5 jours maximum (au-delà, le véhicule doit être sorti / à défaut : tarif normal)

Cas particuliers : exonération

Les frais de stationnement sont exonérés pour les personnes ou véhicules suivants :

- personnes en situation de handicap titulaires d'une carte GIC / GIG,
- chauffeurs / livreurs sur présentation d'un bon de transport,
- entreprise de maintenance sur présentation du bon d'intervention,
- ambulances, véhicules sanitaires légers, taxis (**dans la limite de 30 min en dépose-minute et 1h30 au total sur le site**),
- véhicules de transport public (TCL, Optibus),
- véhicules de secours (Police, Pompiers), et EDF, GDF, La Poste,
- Personnels HCL en déplacement inter-sites.